



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 17.06.2025 et en raison d'exécuter des d'exécuter des travaux de réparation d'une fuite d'eau, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Steinfort à Koerich, ceci pour une durée estimée de 3 jours ouvrable.

Art.1 : A partir du 17.06.2025 de 9h00 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Steinfort à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) fermeture partielle du trottoir à la hauteur de la maison n° 4B, rue de Steinfort à Koerich ;
- b) rétrécissement de la chaussée à la hauteur de la maison n° 4B, rue de Steinfort à Koerich ;
- c) réduction ponctuelle de la vitesse à 30 km/h ;
- d) mise en place de feux tricolores.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

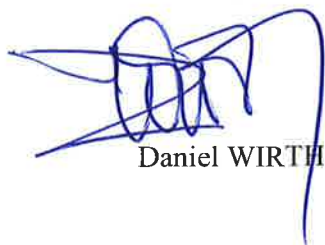
Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 17.06.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

La Secrétaire f. f.,


Daniel WIRTH




Nathalie REINERTZ